

CONVOI DES CAMIONNEURS 2022

SUIVI POUR LA GRC CONCERNANT NOTRE PLAINTE POUR TRAHISON CONTRE JUSTIN TRUDEAU

En janvier 2022, nous avons immobilisé nos camions dans les rues d'Ottawa pour protester dans le cadre du Convoi de la liberté 2022 contre les mandats liés aux vaccins contre la COVID-19 qui nous empêchaient de traverser la frontière. Nous avons protesté parce que nous étions alarmés par les informations faisant état d'effets secondaires et de décès dus aux vaccins et parce que nos moyens de subsistance étaient affectés par ces nouvelles mesures draconiennes. Le convoi était une protestation pacifique et légale contre ces mandats nuisibles et illégaux, mais Trudeau s'est servi de la police pour nous faire cesser notre manifestation. Nous exigeons maintenant que la **GRC appréhende le premier ministre Trudeau pour trahison en raison de ses mandats illégaux de vaccination obligatoire et de son recours injustifié à la force pour disperser la manifestation.**

En février 2022, la police et les tribunaux ont conclu que notre manifestation était pacifique. De plus, le SCRS a annoncé que la manifestation du convoi n'affectait pas la sécurité nationale tel que décrite par la Loi sur les mesures d'urgence. Nonobstant la démonstration de notre bonne foi, Trudeau a illégalement déclaré une urgence nationale, émis des règlements factices et fait intervenir des policiers armés ; plusieurs d'entre eux n'ont pu être identifiés comme étant Canadiens, pour mettre fin par la force à la manifestation pacifique. Ces règlements d'urgence mensongers ont porté atteinte à nos droits humains et à nos libertés fondamentales. Nous avons été frappés sans raison, nos comptes bancaires ont été saisis, nos camions ont été endommagés et confisqués sans motif légal ni autorisation, et beaucoup d'entre nous ont été poursuivis en justice avec des conditions de libération sous caution déraisonnables ; Tout cela parce que nous exerçons notre droit inaliénable à la liberté d'expression, de réunion pacifique et d'association. Nous avons un message public important à communiquer et nous avons manifesté pacifiquement dans un lieu symbolique.

Le gouvernement s'est servi des mandats de vaccination pour user de violence gratuite contre les citoyens. Ces règlements inconstitutionnels violaient nos droits et libertés, qui sont dans le préambule de la Loi constitutionnelle (Déclaration canadienne des droits). De plus, en vertu de l'article 35 de la Loi constitutionnelle qui protège les droits des Premières Nations, des Inuits et des Métis, leurs droits ont également été violés, les règlements étaient sensés les protéger, mais le gouvernement n'en a pas tenu compte lorsque la Loi d'urgence a été invoquée.

Le préambule de la Loi sur les mesures d'urgence, interdisant la violation des droits de l'homme et des libertés fondamentales, a également été ignoré ; et l'article 2 de la Déclaration canadienne des droits exige que tous les règlements soient examinés pour assurer leur conformité avec la Déclaration - toutes ces procédures obligatoires ont été ignorées! Les mandats de vaccination illégaux et les actions à notre rencontre pour protestation ont été pris en collaboration avec des puissances étrangères (c'est-à-dire le Forum économique mondial / Organisation mondiale de la santé / Nations Unies).

Ce qui fait de cette action une trahison est:

1. Complot avec des puissances étrangères
2. Affaiblissement du processus parlementaire
3. Violence utilisée pour saper la souveraineté canadienne (c.-à-d. le peuple)

Pour soutenir notre manifestation, Stand4THEE (S4T), l'organisation populaire dont le mandat est de défendre légalement nos droits et libertés, a préparé un rapport d'incident de police qui prouve la trahison de Trudeau. Le lien vers le rapport d'incident est ici : <https://tinyurl.com/yc3h9vzu>. S4T a également compilé jusqu'à présent une liste qui ne cesse de s'allonger, de 6000 noms de personnes de partout au pays, qui demandent l'arrestation de Trudeau pour trahison. Le lien pour faire une déclaration exigeant l'arrestation de Trudeau est ici: <https://tinyurl.com/dy8w4xht>.

Nous devons utiliser notre droit de jury pour nous prémunir contre de futurs abus de pouvoir de la part des gouvernements, en ce qui regarde les plaintes portées contre nous. Un jury a le droit non seulement d'entendre et de décider de la culpabilité ou de l'innocence, mais il peut aussi faire annuler une loi qu'il considère injuste. Il est fort probable qu'un jury aurait fait annuler ces lois de vaccination obligatoires si des accusés avaient exigé un procès devant jury.

CONVOI DES CAMIONNEURS 2022

SUIVI POUR LA GRC CONCERNANT NOTRE PLAINTE POUR TRAHISON CONTRE JUSTIN TRUDEAU

Par la suite, les jurys pour les accusations de convoi auraient également pu traiter plus efficacement les excès du gouvernement. REMARQUE : Des sondages ont révélé que 70 % des personnes interrogées n'étaient pas d'accord avec l'invocation de la Loi sur les mesures d'urgence contre les camionneurs.

L'histoire de ce droit au jury remonte à la Grande charte (Magna Carta) de 1215. L'intention de la Magna Carta était d'empêcher la domination du pouvoir du roi sur la cour. Elle a inspiré les générations suivantes à considérer le droit à un procès devant jury comme l'une des garanties fondamentales de la liberté contre l'arbitraire. Plus tard, ce droit à un jury a été reconnu par le préambule de la Constitution canadienne parce qu'il garantissait qu'il était fondé sur les principes du Royaume-Uni, ce qui comprend les droits de common law ; De plus, les garanties du jury se trouvent aux alinéas 2e) et f) de la Déclaration canadienne des droits.

Concurramment à une enquête du grand jury visant à inculper Trudeau pour trahison, la GRC doit ouvrir une enquête sur les violations flagrantes des droits et la violence délibérée contre ses propres citoyens en complicité avec des puissances étrangères.

Signé: